RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

GROUPE SJEAN
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3.000.000 euros
Siège social : CAEN (14000)
9 rue Sadi Carnot
RCS CAEN 478 845 084

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024

Le 16 décembre 2024 à 09 heures, au siège social, l'Associé unique de la Société GROUPE SJEAN, Monsieur Sébastien JEAN, détenant 100.000 parts sociales, a pris la décision ci-après, afférente au transfert de siège social.

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE GROUPE SJEAN (RCS CAEN 478 845 084)

L'Associé unique et Gérant, Monsieur Sébastien JEAN, décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la société :

De : 9 rue Sadi Carnot 14000 CAEN
A : 5 rue Recteur Daure 14000 CAEN

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DES STATUTS

L'Associé unique et Gérant, décide de modifier les statuts de la manière suivante :

« Article 4 – Siège social
Le Siège social est fixé à :
CAEN (14000) – 5, rue Recteur Daure »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Associé unique et Gérant, décide de donner tous pouvoirs de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

L'Associé unique Monsieur Sébastien JEAN
[redacted]